



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
—
VILLE DE NIORT

—
Arrêté n° 2026-499

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET DE FONCTION -

**Monsieur Romain DUPEYROU -
Conseiller municipal délégué**

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints et conseillers municipaux ;

Vu l'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 ;

Considérant la nécessité d'accorder à certains conseillers municipaux des délégations de fonction dans certaines matières ;

Considérant qu'il est nécessaire de définir le contenu de la délégation ainsi consentie ;

ARRÊTE

Art. 1 – Champ d'exercice de la **délégation**

Monsieur Romain DUPEYROU, conseiller municipal, est délégué :

- à la Politique de la Ville, *en lien avec Monsieur Philippe TERRASSIN.*

À ce titre, il sera en charge des questions relatives au :

- suivi des actions se rapportant à la Politique de la Ville et aux dispositifs qui en relèvent à la Ville de Niort ;
- suivi et gestion des relations avec la Communauté d'Agglomération du Niortais et les institutions en charge de la Politique de la Ville.

Art. 2 – La présente délégation prend effet dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Art. 3 – Conformément à la législation en la matière, le Maire demeure responsable des actes des délégués et peut toujours se substituer à eux.

Art. 4 – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, publiée et notifiée à l'intéressé.

Fait en Mairie à Niort, le 28/04/2026

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGÉ